

Aperçu des contrats cadres d'assurance perte de gain *innova.*

Groupe concerné	Contrat cadre	Avantages
Micro-entreprises et petites entreprises, jusqu'à une masse salariale de 1,5 Mio. Francs, à partir de 1.1.2022 les personnes exerçant une activité indépendante sans employer de personnel	Contrat cadre 1142	<ul style="list-style-type: none"> Assurances dommages et sommes possibles pour les employeurs et les personnes exerçant une activité indépendante Aucun tarif de branche Possibilité de conclure une durée de contrat de 3 ans Durée de contrat 1 an: 80 % / 30 jours / 1.10 % <i>cash</i> 80 % / 30 jours / 1.30 % <i>win</i> Prime minimale par contrat et par année 1'200 francs (durée de contrat 1 an), respectivement 1'600 francs (durée de contrat 3 ans) Déclaration de santé jusqu'à trois employés Les personnes exerçant une activité indépendante sans employer de personnel: système bonus-malus, tarif avec des groupes d'âge, durée du contrat 3 ans, prime minimale 800 francs par contrat et année d'assurance
Garages automobiles, garagistes, concessionnaires indépendants	Contrat cadre Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA	<ul style="list-style-type: none"> Conforme à la CCT Possibilité de conclure une durée de contrat de 3 ans Durée de contrat 1 an: 80 % / 30 jours / 0.98 % <i>cash</i> 80 % / 30 jours / 1.07 % <i>win</i> Prime minimale par contrat et par année 1'200 francs (durée de contrat 1 an), respectivement 1'600 francs (durée de contrat 3 ans)
Entreprises de restauration en Suisse que doivent respecter les directives de la Convention collective nationale de travail CCNT pour l'hôtellerie-restauration	Contrat cadre secteur de l'hôtellerie et de restauration CCNT	<ul style="list-style-type: none"> Conforme à la CCNT 80 % / 30 jours / 1.43 % <i>win</i> Prime minimale par contrat et par année 1'200 francs le délai d'attente s'applique par année de travail
Laboratoire dentaire	Contrat cadre Association des Laboratoires de Prothèse Dentaire de Suisse (ALPDS)	<ul style="list-style-type: none"> Conforme à la CCT Employés 100 % / 30 jours Prime minimale se monte à 1200 francs par convention d'affiliation et par année d'assurance (durée de contrat 1 an), respectivement 1600 (durée de contrat 3 ans)

Groupe concerné	Contrat cadre	Avantages
Propriétaires de cabinets médicaux, personnel médical, personnel non médical, médecins employés dans des cabinets médicaux, médecins hospitaliers employés et médecins assistants et chefs de clinique qui sont membres de l'association.	Contrat-cadre de l'Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique mediservice vsao-asmac	<p>Médecins assistants et chefs de clinique, médecins hospitaliers salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délai d'attente variable - unique en son genre ! <p>Indépendants, employeurs avec ou sans personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 pour cent de la masse salariale annuelle fixe peuvent être assurés. <p>Primes minimales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecins-assistants, chefs de clinique et médecins hospitaliers employés : 600 francs par an et par contrat. • Indépendants, employeurs et employés par an et par contrat 1000 francs

Contact:

innova Versicherungen SA
 Vente
 Bahnhofstrasse 4
 3073 Gümligen
 Téléphone Vente: 0848 866 400
 Courriel: vente@innova.ch

Précisions importantes:

- Assureur précédent: Veuillez ne résilier l'assurance qu'une fois en possession de la confirmation d'admission d'*innova*.
- *cash*: durée des prestations est de 730 jours par cas au maximum / *win*: durée des prestations est de 730 jours sur une période de 900 jours, sous déduction du délai d'attente.